

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ANNULE ET REPLACE LA DELIBERATION DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, ~~M. Claude CHAUSSADAS~~, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, ~~M. Yannick BRETON~~, Mme LISON RETAILLEAU, ~~M. Guillaume KERBRAT~~, ~~M. Alexandre LIEVRE~~, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, ~~Mme Marie-Thérèse LECERF~~, ~~M. Antoine BOUCHU~~.

Nombre de Conseillers :	En exercice	: 13
	Présents	: 7
	Absents	: 6
	Pouvoir	: 1

Secrétaire de séance : Fabrice Ordronneau

2024 -11-6 : Subvention fond de soutien CCSVL

Rapporteur : Madame Le Maire

Dans le cadre de la mise en place du fond de soutien intercommunal aux projets communaux de la CCSVL, il a été défini de faire une demande à hauteur de ce qui est défini à l'article 6, à savoir 20 850 € pour notre commune.

Cette demande se présente comme ci-dessous :

Plan de financement détaillé+LC:L(18)C(4)				
<i>Collectivité</i>	COMMUNE DE PUYRAVAULT			
<i>Libellé opération</i>	ACQUISITION TRACTEUR D'OCCASION, véhicule fourgonnette, Tondeuse / MOBILIER SALLE ASSOCIATION			
Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
SERVICE TECHNIQUE				
TRACTEUR: ACHAT & MISE EN CONFORMITE	35 500,00	Fond de soutien CCSVL	20 850,00	48,38 %
VEHICULE FOURGONNETTE	1 400,00			
TONDEUSE	650,00			
<i>Mobilier pour salle des associations</i>				
Table et chaises	2 322,85			
2 Tiroirs (grand & petit)	1 256,66			
<i>Mobilier cantine</i>				
		Sous-total	20 850,00	48,38 %
tables et chaises pour maternelle	1 970,13	VENTE ANCIEN TRACTEUR	8 000,00	18,56 %
		Autofinancement	14 249,64	33,06 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	22 249,64	51,62 %
Total dépenses	43 039,64	Total Recettes	43 039,64	100,00 %

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 085-218501856-20241113-FS_CCSVL-DE



Madame Le Maire soumet au conseil municipal la proposition de demande de subvention de fond de soutien inscrite comme ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité POUR la demande de subvention ci-dessus présentée.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 6 novembre 2024

Le Maire,

Charlotte VIGNEUX

